



Toulouse, le 5 octobre 2018

L'inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique
d'Education musicale et de chant choral

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation
musicale et de chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Secrétariat des IA-IPR

Affaire suivie par :

Nelly VIGNE

IA-IPR Education musicale

Téléphone

0612161545

Courriel

nelly.vigne@ac-toulouse.fr

Adresse mail du service

Secretariat.ipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :

75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

Lettre de rentrée 2018

1. Encart commun aux IA-IPR

Au collège

-Les « devoirs faits ». Coordonné par l'équipe éducative, organisé pour assurer au mieux le lien entre travail en classe et travail hors la classe, le dispositif permet aux élèves volontaires d'être accompagnés dans la réalisation du travail donné à faire en dehors de la classe afin de favoriser les progrès et la réussite de chacun. Un document académique pédagogique « repères devoirs faits » est disponible sur le portail pédagogique de l'académie.

-L'évaluation de début de 6^{ème}. Les acquis des élèves sont évalués en français et en mathématiques pour permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève.

-L'évaluation des progrès et acquis des élèves qui s'appuie sur des bilans périodiques établis dans le cadre d'une démarche collégiale et concertée.

-L'AP. L'accompagnement personnalisé permet à tous les élèves d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences et permet de répondre à leurs éventuelles difficultés. C'est également un temps qui contribue à la construction du projet d'orientation de l'élève.

-Les EPI. Ces enseignements pratiques interdisciplinaires favorisent, par la pédagogie de projet, l'autonomie des élèves et le travail collectif, coopératif et collaboratif.

La réforme du lycée en cours renforce la nécessité, au collège, d'un travail d'orientation active, fondé sur les domaines d'appétence des élèves, afin de préparer l'entrée au lycée général, technologique ou professionnel dans les meilleures conditions.

Au lycée,

- Les tests de positionnement en seconde vont permettre de faciliter la construction d'un accompagnement personnalisé fondé sur les besoins effectifs des élèves, concernant l'expression écrite et orale et les compétences en mathématiques. L'aide à l'orientation, en fonction des appétences et des compétences

acquises des élèves, est également un des enjeux majeurs de l'accompagnement personnalisé. Les choix d'orientation de l'élève s'affineront en fonction de la construction de son projet ; pour la voie générale, choix d'enseignements de spécialité ; pour la voie technologique, choix parmi les 8 séries qui restent inchangées.

- L'évolution de la voie générale vers un baccalauréat unique amène les équipes pédagogiques et éducatives à mener une réflexion sur la construction des enseignements du tronc commun et des enseignements de spécialité. Certains de ces enseignements s'appuient sur plusieurs disciplines et nécessiteront un travail collaboratif pour leur mise en œuvre.
- Les séries de la voie technologique restent au nombre de huit.

2. Lettre de rentrée disciplinaire

Au bénéfice de la trêve de l'été qui j'espère aura su être réparatrice, vous avez pu aborder la nouvelle année scolaire avec une belle réserve d'énergie.

Ainsi, je tiens à saluer les efforts consentis en nombre, dès le jour de la rentrée où la musique était attendue. Je me réjouis en votre nom à tous que notre discipline apporte un temps de partage musical et convivial confortant ainsi la confiance indispensable à l'épanouissement personnel et collectif.

Je souhaite la bienvenue à celles et ceux qui viennent de nous rejoindre et découvrent notre académie. Toutes mes félicitations et encouragements aux lauréat(e)s des concours. Un grand merci aux professeurs tuteurs, formateurs et autres collègues qui de près comme de loin, par la qualité de leur écoute et de leurs conseils, participent à la réussite de leur fondatrice première année d'exercice. J'ai également une pensée particulière pour les professeurs qui sont affectés sur un nouveau poste et qui peut-être partagent leur service entre plusieurs établissements. Je sais ce que cela appelle comme efforts et sais néanmoins qu'ils y trouvent de légitimes satisfactions dans leur développement professionnel.

Relativement aux aspects didactiques de l'éducation musicale, la continuité des objectifs de formation avec les deux grands champs de compétence parallèles et croisés *Produire et Percevoir*, permet de poursuivre et d'approfondir la réflexion. L'ancrage de notre discipline étant, comme celui de toutes les autres disciplines, inséparable des objectifs généraux du socle commun, la dimension globale de formation du citoyen est à rechercher. Jalonnant les moments de pratiques et de perceptions musicales, vous saurez porter une attention constante à la maîtrise du français, amener régulièrement nos élèves à s'exprimer, à réfléchir et à débattre sur leurs choix musicaux, mais plus largement aussi sur les valeurs universelles, l'ouverture à la diversité des cultures et des modes de pensée. Par ailleurs, le travail collaboratif, les interactions entre élèves sont à favoriser, leur portée pédagogique n'étant plus à démontrer. Enfin, répondant à des préconisations précises du programme disciplinaire, vous saurez également sensibiliser les élèves aux problèmes de santé (prévention des risques auditifs) et aborder la formation au monde professionnel et économique touchant de près ou de loin l'univers du sonore.

Afin de croiser et d'alimenter les composantes du programme d'éducation musicale, je vous recommande vivement la lecture du programme d'histoire des arts ainsi que celle du programme d'éducation morale et civique. Je reste persuadée que la richesse de notre discipline s'incarne dans sa capacité à résonner avec l'actualité et le monde qui l'entoure permettant à nos élèves de se construire des repères sensibles pour s'insérer harmonieusement dans la société.

Pour rappel, les arrêtés des Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) sont parus au *BOEN Spécial n° 11 du 26 novembre 2015*.

Présentées sous forme de fiches thématiques regroupées dans une arborescence problématisée, des ressources d'accompagnement à la mise en œuvre du programme d'enseignement de l'éducation musicale au cycle 4 sont à votre disposition sur le [site Eduscol](#) :

Vous trouverez également en ligne de précieuses [ressources d'accompagnement](#) de la mise en œuvre des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3 sous ce lien :

Une fréquentation régulière des éclairages didactiques et pédagogiques que proposent ces ressources (les dernières parues à l'automne dernier concernent l'évaluation du degré de maîtrise des compétences) est vivement conseillée.

La chorale devient l'enseignement facultatif de chant choral

Le **Plan chorale** présenté conjointement le 11 décembre 2017 par les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture, concrétise la volonté ministérielle d'implanter le chant choral dans les 7100 collèges de France et de reconnaître ses vertus éducatives et pédagogiques dans le cadre réglementaire d'un enseignement facultatif valorisé au DNB.

Par l'arrêté du 9 janvier 2018, la chorale, complémentaire du cours d'éducation musicale, devient, vous le savez, un enseignement facultatif optionnel, au même titre que les langues anciennes ou que les langues régionales, à compter de la rentrée 2018.

L'ensemble des textes réglementaires à mettre en œuvre est à votre disposition comme à celles des établissements pour organiser l'enseignement du chant choral, à savoir:

- L'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège a été modifié par **l'arrêté du 9 janvier 2018**. Cet arrêté instaure la création de l'enseignement facultatif de chant choral à la rentrée 2018. Cet enseignement prévoit 72 heures annuelles, dont au moins une heure chaque semaine. Il s'organise selon les besoins du répertoire travaillé et des objectifs visés (concert, commémoration, rentrée...). Quelle que soit l'organisation envisagée, l'ensemble des heures s'effectue devant élèves (à la différence de l'I.M.P).
- L'arrêté du 19 mai 2015 fait entrer la chorale dans le droit commun des enseignements facultatifs au collège. Ceux-ci sont **pris en compte par le brevet** tel que le précise l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017. (Rappel : 10 points « maîtrise atteinte », 20 points « maîtrise dépassée »)
- Le [Vademecum](#) « La chorale, à l'école, au collège, au lycée » publié fin mai 2018. Des pistes, des conseils, une méthodologie, des références au répertoire y sont présentés.
- Le [Programme](#) de chant choral paru au J.O. du 21-7-2018 synthétise les enjeux, objectifs et contenus de formation de cet enseignement optionnel.

L'enseignement facultatif de chant choral ouvert à tous les élèves volontaires sur l'ensemble des niveaux a pour objectif de construire chez eux des connaissances et des compétences spécifiques, mais aussi transversales et de transmettre les valeurs républicaines. Les compétences travaillées et les progrès réalisés par les élèves gagneront à être reportés dans un encart dédié sur le bulletin périodique dans le but de valoriser les efforts accomplis sur l'ensemble de l'année scolaire.

Avant de clore ce chapitre, je souhaite remercier très chaleureusement chacun(e) d'entre vous, qui, à la mesure des possibilités offertes par son contexte professionnel, contribue régulièrement à promouvoir le chant choral à travers des productions artistiques d'envergure collective. Je salue ainsi les efforts de regroupement des chorales, inter-degrés et inter-établissements, qui permettent de conjuguer les efforts afin d'offrir aux élèves un cadre de réussite et d'épanouissement au niveau qualitatif augmenté. La démarche de mutualisation a également pour effet d'alléger le poids d'un travail exigeant. Ainsi, à l'image de modèles existants très convaincants, je vous encourage vivement à associer votre chorale à celle d'un autre collège de secteur et à former *a minima* un binôme de chorales, tout en menant un programme commun.

Dans cette logique d'entre-aide, la complexité des démarches à réaliser pour budgétiser et organiser des projets inter-établissements conclus par des concerts dans des salles de spectacle professionnelles doit vous amener également à contacter l'**Association Régionale de Développement des Ensembles Musicaux Scolaires**.

L'A.R.D.E.M.U.S, portée depuis de nombreuses années par quelques enseignant(e)s dévoué(e)s et extrêmement mobilisé(e)s, constitue une aide technique et financière indispensable pour la mise en œuvre de tous vos concerts inter-établissements et inter-degrés. L'A.R.D.E.M.U.S. est affiliée à la Fédération Nationale des Chorales Scolaires [F.N.C.S](#). Elle bénéficie de la reconnaissance du ministère, au titre de l'agrément des associations complémentaires de l'enseignement public. Vous trouverez [le contact](#) des coordonnateurs départementaux sur notre site académique disciplinaire.

La présentation de ces concerts dans [la plaquette Festival académique du chant choral](#) offre une reconnaissance et une valorisation du beau travail conduit à l'échelle académique. L'édition 2018 témoigne d'une quarantaine de concerts inter-établissements qui ont mobilisés plus de 6000 élèves. Cette dynamique fédératrice entre établissements est appelée à se développer encore. Elle est particulièrement encouragée au moment où notre ministère accorde à la musique, dans notre effort général d'éducation, la place que vous défendez chaque jour par votre engagement et vos convictions.

Enseignement de la musique au lycée

Le nouveau lycée GT s'installe progressivement à partir de cette rentrée et cible le baccalauréat 2021. Ce baccalauréat rénové intègre une part de contrôle continu élargie. Les objectifs du nouveau lycée visent à simplifier une organisation trop compliquée, à valoriser le travail et la régularité des lycéens, à accompagner plus étroitement les élèves dans la conception de leur projet d'orientation et à mieux préparer leur réussite dans le supérieur.

L'évolution la plus marquante concerne l'abandon des traditionnelles filières scientifique, littéraire, économique et sociale, au profit d'enseignements de spécialités associés par trois en première, deux en terminale, selon le choix de l'élève. La discipline Arts (musique) marque toujours sa présence en tant qu'enseignement de spécialité mais également d'option. Les volumes horaires sont d'ailleurs sensiblement conformes à ceux qui existent actuellement. C'est en terme d'évaluation au baccalauréat que des changements plus importants sont à attendre. Quant aux nouveaux programmes, vous devriez être en mesure de pouvoir consulter les premiers projets courant novembre.

Nous aurons l'occasion de développer toutes ces questions lors des deux journées inter-académiques au lycée B. Palissy à Agen les 7 et 8 février 2019. Cette formation rassemblera les professeurs de musique en lycée de notre académie ainsi que ceux de la Région académique Nouvelle-Aquitaine (Poitiers, Limoges et Bordeaux) en présence de M. Vincent Maestracci, inspecteur général.

Programmes limitatifs 2018-2019

Pour rappel, les œuvres et thèmes de référence des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2018-2019 et pour la session 2019 du baccalauréat ont été publiés au :
BOEN n° 10 du 8 mars 2018.

Enseignement de spécialité, série L

- **Johann Sebastian Bach : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*, BMV 106, (Actus Tragicus) :**

Sonatina ;

Choeur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit* ;

Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken* ;

Aria (basse) : *Bestelle dein Haus* ;

Choeur : *Es ist der alte Bund.*

- **Félix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mib majeur, opus 20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)**
- **John Adams : Short Ride in A Fast Machine**

Option facultative, toutes séries

- **Birdland**

In album *Heavy weather* – Weather Report (1977)

In album *Extensions* – The Manhattan Transfer (1979)

In album *Back on the Block* – Quincy Jones (1989)

In album *Minimal Movie* – Ensemble Hyperion (2000)

- **Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, The Four Seasons (extraits)**

Spring 1 (2'32)

Summer 3 (5'01)

Autumn 2 (3'40)

Winter 1 (3'01)

Shadow 3 (3'33)

Le programme limitatif de l'enseignement de la musique en option facultative comporte cette année deux références et non plus trois comme il était d'usage. Cette évolution satisfait la demande en ce sens de nombreux enseignants de la discipline.

Les œuvres inscrites dans ces programmes limitatifs ne sont pas réservées à l'enseignement de la musique au lycée. Certaines peuvent opportunément être retenues pour enrichir le corpus de référence des séquences pédagogiques d'éducation musicale que conçoit chaque professeur pour ses collégiens.

Des ressources pédagogiques concernant ces programmes limitatifs sont disponibles sur [notre site](#) disciplinaire ainsi que sur [le portail national](#) et sur les autres sites disciplinaires académiques.

Un accompagnement permanent :

Une équipe d'enseignants experts, dévoués et missionnés chacun(e) dans son domaine, s'implique à mes côtés pour vous apporter soutien, conseils et idées dans la mise en œuvre des programmes et de vos projets. Je remercie vivement ces collègues, qu'il s'agisse des chargé(e)s de mission comme des professeurs investis dans la réflexion et la production de ressources. A cette occasion, c'est avec reconnaissance pour leur service constant et de grande qualité que je salue le départ de Valérie Boubekour (à la D.A.A.C) et de Luc Vermander (I.A.N). Ils quittent leurs missions pour s'orienter vers d'autres objectifs professionnels, mes vœux sincères d'épanouissement les accompagnent.

Concernant les chargé(e)s de mission nommé(e)s ci-dessous, vous trouverez leurs coordonnées sur notre [site](#).

Action culturelle :

Christelle Zucchetto succède à Valérie Boubekour en tant que chargée de mission musique à l'action culturelle. Dans le cadre de la [D.A.A.C](#) et auprès de Madame Zucchetto, vous trouverez écoute, conseils, propositions d'ouvertures musicales, liens avec des [partenaires](#).

Une remarque concernant vos projets en lien avec La Maison du Capitole (Théâtre et Orchestre) : c'est désormais avec Nessira Zeraoula, nouvelle chargée de mission musique à l'action culturelle, que vous entrez en contact, puisque sa mission y est spécialement consacrée.

Appui pédagogique :

Fabien Vinues est toujours chargé de mission d'inspection et d'accompagnement des professeurs. N'hésitez pas à le contacter pour tout conseil susceptible de répondre à vos questionnements concernant vos pratiques en classe. Une visite-conseil est bien évidemment envisageable. Elle permet d'aborder le ou les sujets de manière concrète et approfondie.

Site disciplinaire académique :

A la faveur d'un renouvellement complet, le site disciplinaire académique a fait peau neuve l'an dernier. Je vous invite à en juger par vous-même : [SITE](#)

Cet espace virtuel disciplinaire propose des ressources (institutionnelles et pédagogiques) mais également un suivi en temps réel de l'actualité disciplinaire et transverse. Il est mis à jour régulièrement par Jean-Luc Bonzi nouvel Interlocuteur Académique pour le Numérique (I.A.N.) qui est épaulé dans sa mission par Fabienne Miqueu, web-auteur.

Par ailleurs, un Groupe Académique de Réflexion autour des Outils Numériques Educatifs (G.A.R.O.N.E) poursuit ses travaux. Vous trouverez sur le site disciplinaire leurs ressources produites sous forme de [capsules](#) qui présentent des scénarios pédagogiques. L'axe de travail cette année concerne l'évaluation positive des compétences.

Editorial :

Pour vous accompagner dans le suivi de l'actualité pédagogique et vous proposer des points d'information, sans toutefois vous inonder, vous recevrez régulièrement un éditorial via votre boîte mail académique.

Il apparaît donc impératif d'activer et d'utiliser votre boîte professionnelle académique, unique canal dédié à la transmission de courriels professionnels. Ce canal vous permet entre autres d'être contacté dans le cadre du Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (P.P.C.R.).

Si vous possédez déjà une adresse à titre privé (gmail, wanadoo, free, alicé, tele 2, etc.) et que vous ne souhaitez pas avoir l'ensemble de vos messages à plusieurs endroits, vous pouvez très simplement rediriger vos méls de manière automatique d'une boîte à l'autre.

Si vous rencontrez des difficultés ou un dysfonctionnement vous serez dépanné en prenant contact à cette adresse assistance@ac-toulouse.fr . **Je vous serai très reconnaissante de veiller à cet usage.**

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle. Je suis joignable par mail : nelly.vigne@ac-toulouse.fr, ou par téléphone 0612161545

Je vous remercie d'avoir lu avec attention cette longue communication. Je souhaite que cette année scolaire connaisse la plus grande réussite possible, en accord avec vos attentes, dans la confiance en l'équipe que nous constituons ensemble portée par nos objectifs communs.

Nelly VIGNE, IA-IPR d'éducation musicale et chant choral.

